

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976.

Enregistré à la Présidence du Sénat le 21 janvier 1977.

PROPOSITION DE LOI

*portant nationalisation des mines de fer
et des principales entreprises sidérurgiques françaises.*

PRÉSENTÉE

Par MM. Gérard EHLERS, Hector VIRON,
Léandre LÉTOQUART, Mme Marie-Thérèse GOUTMANN

et les membres du groupe communiste (1) et apparenté (2),

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. André Aubry, Serge Boucheny, Raymond Brosseau, Fernand Chatelain, Georges Cogniot, Léon David, Jacques Eberhard, Mme Hélène Edeline, MM. Gérard Ehlers, Roger Gaudon, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Raymond Guyot, Paul Jargot, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Léandre Létouquart, James Marson, Guy Schmaus, Hector Viron.

(2) *Apparenté :* M. Marcel Gargar.

Industries métallurgiques. — *Mines et carrières - Fer - Nationalisation - Travail (Conditions du) - Société nationale Aciéries de France.*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'industrie sidérurgique française, qui produit les métaux ferreux indispensables aux industries de biens d'équipement et de biens de consommation, se trouve actuellement et depuis de nombreuses années dans une situation de crise dont les causes sont à rechercher dans sa structure même, caractérisée par le développement des monopoles, dans la désastreuse gestion imputable à ces monopoles, eux-mêmes soumis aux impératifs de profit des grands établissements financiers privés.

Les auteurs de la présente proposition de loi, se fondant sur l'analyse de cette crise, sur la structure de la branche et sa dépendance à l'égard du capital financier, persuadés qu'une activité qui présente en fait les caractéristiques d'un service public — en raison notamment de son rôle dans l'économie nationale, de l'origine d'une partie des biens dont elle dispose et de l'importance des fonds publics qui lui ont été attribués — ne peut échapper indéfiniment au contrôle des pouvoirs publics, vous proposez une série de mesures destinées à établir en droit un tel contrôle.

L'exposé des motifs que vous trouverez ci-dessous examine successivement :

- 1° la crise particulièrement grave que connaît actuellement la sidérurgie française ainsi que les mines de fer ;
- 2° sa structure interne, dominée par un petit nombre de puissants monopoles eux-mêmes soumis à de grands établissements financiers privés ;
- 3° les raisons pour lesquelles l'industrie sidérurgique devrait être considérée comme un véritable service public ;
- 4° et enfin pourquoi les principaux de ces monopoles doivent être immédiatement nationalisés.

A. — UNE INDUSTRIE EN CRISE

Evoquer la situation présente de la sidérurgie et des mines de fer françaises, c'est évoquer une branche industrielle en proie à une crise profonde qui se traduit notamment par :

- la lenteur et l'irrégularité de sa croissance ;
- la criante insuffisance de sa participation à l'approvisionnement des industries utilisatrices de produits ferreux ;
- le gaspillage des ressources naturelles (notamment en ce qui concerne le minerai de fer) et humaines de notre pays ;
- l'aggravation des conditions de travail et de vie des personnels dont elle utilise la force de travail ;
- le marasme qui frappe les régions où la sidérurgie est l'unique ou principale activité économique.

Une croissance nettement insuffisante.

Cette crise se manifeste en premier lieu par une croissance nettement insuffisante et quelques chiffres en apportent la preuve irréfutable :

Production d'acier brut (en millions de tonnes) :

1960 : 17,3 ;

1965 : 19,6 ;

1970 : 23,8 ;

1975 : 21,5.

Ce qui correspond à une croissance de 2,7 % par an de 1960 à 1965, de 4,3 % par an de 1965 à 1970, et à une régression de 2,1 % par an de 1970 à 1975 (malgré le record de 27 millions de tonnes établi en 1974). Pour l'ensemble des quinze dernières années, la progression moyenne n'a été que de 1,6 % par an.

Si on ne prend pas en compte l'année 1975, nettement en régression (5,5 millions de tonnes et 20,4 % de moins qu'en 1974), la croissance n'a pas dépassé 3,3 % par an en quatorze ans, nettement inférieure à celle qu'ont connue la plupart des sidérurgies des autres pays industrialisés.

Une participation insuffisante à l'approvisionnement de l'industrie nationale.

De telles défaillances sont lourdes de conséquences.

En premier lieu, il faut bien constater que la sidérurgie française ne remplit que très médiocrement le rôle qui, fondamentalement, est le sien : l'approvisionnement des industries transformatrices de métaux qui emploient la fonte et l'acier comme matières premières.

En l'absence d'une planification véritable qui permettrait de connaître avec précision les besoins de ces industries, les comparaisons indiciaires établies tant par l'Institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E.) que par l'Office de statistiques des Communautés européennes (Eurostat) montrent qu'en France la production de l'acier a augmenté beaucoup plus lentement que les industries qui l'utilisent comme matière première.

Pour la période 1952-1962 et sur la base de l'indice 100 en 1952, la production des métaux (branche dans laquelle la sidérurgie joue un rôle déterminant) s'est élevée à l'indice 169 alors que la transformation des métaux (qui est surtout la transformation de la fonte et de l'acier) atteignait l'indice 201.

Pour les dix années suivantes, la progression observée, calculée sur la base de l'indice 100 en 1962 a été de 39 points pour la sidérurgie, de 45 points pour la première transformation de l'acier, de 67 points pour la construction métallique, de 84 points pour la construction des machines et appareils mécaniques, de 131 points pour la construction automobile.

De 1970 à 1974, la production sidérurgique a progressé de 16 points, la transformation des métaux de 30 points. En 1975, la régression a été plus forte dans la sidérurgie que dans la transformation des métaux.

Une preuve supplémentaire de la carence de la sidérurgie française est d'ailleurs fournie par la brutale augmentation des importations d'acier, passées de 3 millions de tonnes en 1961 à 8.400.000 tonnes en 1974 et encore à 6 millions de tonnes en 1975, année de basse conjoncture.

Alors que, traditionnellement, les exportations l'emportaient nettement sur les importations — procurant ainsi une masse importante de devises à la balance du commerce extérieur de la France — les tonnages sont désormais à peu près équivalents, si bien que, largement tributaire de l'étranger pour ses approvisionnements (minerai, coke,

carburants) la sidérurgie, en fin de compte, coûte plus cher à la nation qu'elle ne lui rapporte. C'est ce que montre le tableau ci-dessous, emprunté à *l'Annuaire statistique de la France* (dernière édition publiée : 1975) :

(En millions de F.)

	1961	1973
<i>Importations :</i>		
Minerai de fer	100,6	618
Fonte	111,8	616
Acier-lingot	479,9	1.490,3
Rails	7,8	55,3
Barres et profilés	530,7	2.606,4
Fil	36,8	299,5
Produits plats	748,3	4.145,6
Totaux	2.015,9	9.831,1
<i>Exportations :</i>		
Minerai de fer	495,3	300,2
Fonte	272,3	864
Acier-lingot	174,1	716,3
Rails	117,7	169,9
Barres et profilés	1.178,4	2.718,7
Fil	109,7	262,3
Produits plats	1.844,8	4.417,3
Totaux	4.192,3	9.448,7
<i>Balance Import/Export</i>	+ 2.176,4	— 382,4

Alors qu'en 1961 la sidérurgie procurait à la nation plus de 2 milliards net de nouveaux francs, elle lui a coûté près de 400 millions en 1973. Encore ces chiffres ne tiennent-ils compte ni des achats de combustibles (coke, hydrocarbures) ni de la dévaluation de l'unité monétaire.

Gaspillage des ressources naturelles de la France.

Le déficit observé au cours de la dernière période provient notamment des transactions relatives au minerai de fer, conséquence de l'orientation « côtière » de la sidérurgie française, du développement consécutif des importations de minerais exotiques (qui représentent aujourd'hui près de 50 % de la consommation des hauts fourneaux)

et de la réduction de l'exploitation des minerais français (bassin Lorrain, bassins de l'Ouest et des Pyrénées) réduite à un écrémage contraire à l'intérêt national.

	1960	1975
Extraction française	20,1	14,8
Consommation de minerai français	12,2	9
Consommation de minerai importé	1	8,6

La même observation est valable pour les gisements charbonniers de notre pays qui pourraient contribuer pour une part beaucoup plus importante à l'approvisionnement en coques sidérurgiques, par la réouverture du puits Sainte-Fontaine en Lorraine produisant du charbon de coke sidérurgique.

Dédaigneux des ressources nationales, sacrifiant notre indépendance, les dirigeants de la sidérurgie française se sont lancés dans une politique de prises de participations dans des exploitations étrangères notamment aux U.S.A., Australie, R.F.A. qui — sans que pour autant l'approvisionnement des hauts fourneaux français soit absolument assuré — ont entraîné des exportations de capitaux dont l'emploi en France même eût été autrement judicieux.

— *Aggravation des conditions de travail et d'existence des travailleurs de la sidérurgie et des mines de fer.*

De convention (1967) en restructuration (1971), de chômage conjoncturel en fermeture de bureaux d'embauche, le nombre des salariés de la sidérurgie et des mines de fer est inférieur à ce qu'il était il y a une quinzaine d'années.

Effectifs totaux (en fin d'année).

(En millions de tonnes de métal contenu.)

	1960	1975
Sidérurgie	164.380	155.600
Mines de fer	26.500	8.600
Ensemble	190.880	164.200

Simultanément, on a assisté à une progression extrêmement rapide de la productivité. C'est ainsi que, dans la sidérurgie, le nombre d'heures de travail (tous les personnels compris : ouvriers, employés, cadres) nécessaires à la production d'une tonne d'acier est tombé de 14 h 5 en 1968 à 10 h 50 en 1974 (le patronat prévoit 8 h 30 en 1980). Dans les mines de fer de l'Est, les quantités extraites par poste de travail (fond et jour) sont passées de 12.820 tonnes en 1961 à 36.090 tonnes en 1974.

Ces résultats n'ont été obtenus que par de brutales réductions d'effectifs des équipes par l'accélération des cadences de travail, par le développement du travail en continu qui, dans la sidérurgie, concerne désormais plus de 60 % du personnel et aboutit à faire travailler les mêmes hommes pendant 56 heures en sept jours et à les priver de trois dimanches sur quatre.

Le travail en continu — qui ne devrait concerner qu'un très petit nombre de services : hauts fourneaux, cokeries — a été généralisé, y compris dans les mines de fer, à seule fin d'accroître la rentabilisation du capital.

Les fermetures d'unités de production et les mutations de personnels d'une entreprise sabordée à une entreprise maintenue en service obligent des milliers de travailleurs de toute qualification à de longues et pénibles migrations biquotidiennes domicile-usine et usine-domicile (qui atteignent fréquemment deux heures par jour), allongent la durée de l'absence (qui dépasse souvent 12 heures), désorganisent la vie familiale.

Comment s'étonner si, dans de telles conditions, la fatigue, la précipitation (il faut parfois réparer les machines alors qu'elles continuent de fonctionner), l'énerverment, le désarroi moral multiplient les accidents du travail, souvent mortels, ainsi que les arrêts de travail pour cause de maladie.

A Dunkerque (USINOR) l'accident mortel survenu le 3 juin 1976, était le quatre-vingt-unième depuis la mise en service de l'usine en 1962. Dans l'ensemble de la sidérurgie dix-huit accidents mortels ont été comptés en 1975, dix-neuf dans les neuf premiers mois de 1976. Les mines de fer de Lorraine ont enregistré 688 tués par accident de 1948 à 1975, soit l'équivalent de l'effectif de deux puits de mines.

Dans l'ensemble de la sidérurgie et des mines de fer, le taux de maladies nerveuses d'origine professionnelle est deux fois plus grand que dans l'ensemble de la population active française. Les statistiques montrent également qu'un sidérurgiste et un mineur sur deux n'atteignent pas l'âge de la retraite... parce qu'ils sont décédés avant !

Des régions en péril.

La réduction du nombre des installations en service, la baisse des effectifs ont eu des effets désastreux sur l'équilibre des régions concernées. Ils ont été particulièrement sensibles dans les secteurs géographiques où la sidérurgie — conséquence d'une vieille et tenace volonté patronale — était la seule, ou quasi seule, activité industrielle.

Ainsi, en Lorraine du Nord, dans la vallée de l'Orne et la Fensch, dans les bassins de Briey-Longwy, très touchés d'autre part par la déflation qui frappe les mines de fer, dans la vallée ardennaise de la Meuse et dans la vallée de la Sambre, jadis animées par une importante sidérurgie, dans le Hainaut valenciennois, dans le bassin stéphanois — affectés en outre par le sabordage de l'extraction charbonnière et les difficultés de l'industrie textile.

Dans les secteurs frontaliers, la population et les jeunes en particulier se trouvent de plus en plus dans l'obligation de solliciter l'embauche dans les usines étrangères voisines, qu'il s'agisse de celles de la Sarre (Allemagne fédérale), du Luxembourg ou de la Belgique, tandis que les agglomérations situées en territoire français, transformées petit à petit en cités-dortoirs, voient leurs ressources s'amenuiser d'année en année bien que leurs charges n'aient nullement diminué.

B. — UNE INDUSTRIE TRÈS CONCENTRÉE ET CONTROLÉE PAR LE CAPITAL FINANCIER

Une concentration très poussée.

La sidérurgie compte parmi les secteurs de l'économie nationale où la concentration capitaliste est la plus poussée. La majeure partie de la production y est assurée par un très petit nombre de groupes particulièrement puissants. C'est ainsi que près des 3/4 des fontes et des aciers fabriqués en France sortent des installations appartenant à deux groupes seulement, celui de la Société des Aciéries de Lorraine (SACILOR) et celui de l'Union sidérurgique du Nord et de l'Est de la France (USINOR). On atteint près de 82 % en y joignant les entreprises du groupe Schneider (Creusot-Loire, Société métallurgique de Normandie, etc.), près de 90 % avec le nouveau groupe constitué autour des hauts fourneaux de la Chiers (hauts fourneaux de la Chiers, Châtillon-Commentry-Biache, Neuves-Maisons-Châtillon).

La majeure partie des aciers fins et spéciaux fabriqués en France provient de Creusot-Loire, déjà cité, de la Société Ugine-Aciers (groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann) et de la Société nouvelle des Aciéries de Pompey.

Le secteur public y est peu important, limité à deux filiales de la Régie nationale des usines Renault, la Société des Aciers fins de l'Est (SAFE) à Hagondange (Moselle), et la Société des Aciéries du Temple, à Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie). Le département du Tarn possède une participation minoritaire dans la nouvelle Société des Aciéries du Saut-du-Tarn (Tarn), les Houillères du bassin d'Aquitaine 50 % du capital des Usines chimiques et métallurgiques de Decazeville (Aveyron), le reste étant détenu par le groupe Schneider.

Partiellement contrôlée par des capitaux étrangers.

Pendant longtemps, à l'inverse de ce qui se passait dans quelques autres secteurs de l'économie nationale, la pénétration des capitaux étrangers dans la sidérurgie française a été relativement modeste.

Au cours de la dernière période, la situation s'est, à cet égard, sensiblement modifiée.

Le capital de la Société des Aciéries de Paris et d'Outreau, celui de la Société commentryenne des Aciers fins sont en partie détenus par des entreprises américaines.

Une importante usine lorraine, celle de Réhon, appartient à la Société belge Cockerill, qui contrôle en outre la Société de l'Aciérie et des Laminoirs de Beator, la Société des Tubes de la Providence et la Société des Mines de fer d'Amermont-Dommery.

La fabrique de fer de Maubeuge est contrôlée par le groupe financier belge Boël.

La Société belge-luxembourgeoise de Rodange Athus détient 40 % du capital des laminoirs de Villerupt, propriétaires du train à rail de Micheville.

La grande société luxembourgeoise ARBED possède une fraction importante du bassin ferrifère lorrain.

Au cours des quinze dernières années, le puissant holding belge Electrorail, dirigé par la famille Empain, s'est infiltré dans Schneider SA, obtenant dans un premier temps (1963) 17 % de son capital, puis la majorité.

L'immense entreprise diversifiée née au Creusot est aujourd'hui présidée par un étranger, le baron Edouard-Jean Empain, qui détient ainsi le contrôle des activités nucléaires du groupe Creusot-Loire par

le biais de la Société Framatome (filiale de Creusot-Loire à 51 %), de la Société Senta (Société d'Etudes nucléaires et des techniques avancées, filiale à 91 %), de la Société Framateg (filiale à 100 %), etc.

En 1973, le groupe ouest-allemand Thyssen a obtenu une participation de 5 % (mais qui pourra être portée à 25 %) dans la Société Lorraine et Méridionale de Laminage continu (Solmer).

75 % du capital des Acières et Laminoirs du Rhin, à Ottmarsheim (Haut-Rhin) sont entre les mains de capitalistes allemands.

Tout récemment, enfin, l'autre géant ouest-allemand KRUPP a mis la main sur une filiale de Pechiney-Ugine-Kuhlmann qui produit et travaille les métaux durs.

Des « maîtres de forges » au capital financier.

Mais les fusions et absorptions qui ont abouti à la constitution de ces entreprises géantes n'ont pas eu pour seule conséquence la concentration de la production : simultanément, la nature même du capital investi dans la branche se transformait, le pouvoir de décision changeait de mains.

Aux anciens « maîtres de forges », fondateurs ou descendants des fondateurs des établissements sidérurgiques, patronat rude et paternaliste mais sentimentalement attaché à « ses » usines et relativement proche de ses subordonnés, ont succédé des entités impersonnelles — Usinor, Sacilor, Creusot-Loire — elles-mêmes tenues en laisse par des « sociétés de portefeuille », des « holdings » — Denain-Nord-Est-Longwy (qui contrôle Usinor), Marine-Wendel (qui contrôle Sacilor et partage avec Schneider SA le contrôle de la Société financière de Creusot-Loire), etc.

A un niveau plus élevé encore et manifestation suprême de la fusion du capital industriel et du capital bancaire, trônent les grandes « compagnies financières » :

- *Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas*, issue de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui joue un rôle de premier plan dans les destins du holding Denain-Nord-Est-Longwy, contrôle le nouveau groupe sidérurgique constitué autour des hauts fourneaux de la Chiers et détient, en outre, une foule de participations dans quantité d'autres sociétés industrielles ou de service ;
- *Compagnie financière de Suez*, issue de la Compagnie internationale du canal de Suez et de la Banque de l'Union pari-

sienne, dont l'activité s'exerce notamment en direction du groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson (dont dépend la société sidérurgique Pont-à-Mousson SA) et qui possède une participation importante dans le capital de Schneider SA ;

- *Compagnie financière de l'Union européenne*, issue de la Banque de l'Union européenne et de la banque Mirabaud, qui détient de grosses participations dans Schneider SA et dans la Société métallurgique de Normandie...

D'autres liens, multiformes, presque toujours cachés au profane, unissent ces puissances à des groupes étrangers, le plus connu étant le groupe belge Empain, déjà cité, lui-même en relations étroites avec le grand capital allemand, anglais, américain (notamment Westinghouse).

Un seul objectif : le profit maximum.

Ainsi « organisée » et chaperonnée, la sidérurgie française a le même objectif que la chimie, l'électronique ou la fabrication de n'importe quoi, l'objectif unique, permanent et universel du capital : réaliser des profits qui permettront d'accroître le capital, ce qui permettra de plus grands profits, donc un nouvel accroissement du capital... et toujours ainsi.

La sidérurgie française ne fabrique pas de l'acier parce que l'acier sert à produire des objets utiles aux Français (ou à d'autres hommes) : elle fabrique de l'acier dans la mesure où cette fabrication permet au capital financier d'accumuler des profits :

« Les financiers ne demandent qu'une chose : c'est de faire des profits et c'est dans ce domaine particulier que se résolvent les questions. »

Cette phrase n'est pas de Karl Marx : elle a été prononcée par M. Blampain, membre du Directoire des hauts fourneaux de la Chiers devant le comité d'établissement de cette entreprise le 26 octobre 1972.

Et non seulement il s'agit de produire des profits, mais encore des profits élevés, aussi élevés que ceux qui peuvent être obtenus dans d'autres branches de l'économie.

Par voie de conséquence, si une usine sidérurgique est encore apte à produire de l'acier mais en réalisant des profits jugés insuffisants, elle n'a plus sa raison d'être aux yeux du capital, elle est un non-sens, elle doit disparaître.

Comme le déclarait encore et crûment M. Blampain :

« Je vous l'ai dit tout à l'heure, que ce qui intéresse les financiers, c'est le rendement. Tant qu'une installation leur rapporte de l'argent, en général, ils ne s'en occupent pas. »

Autrement dit : ils la laissent vivre.

Mais cesse-t-elle d'être à l'origine de profits substantiels : il importe alors de la faire disparaître au plus tôt.

L'explication de ce qui s'est passé dans une partie de la Lorraine, dans la vallée de la Meuse et dans celle de la Sambre, dans le Valenciennois, de ce qui se passe dans la région stéphannoise (où, là aussi, le démantèlement va bon train) et en bien d'autres endroits, n'est pas à rechercher ailleurs : c'est une question de taux de profits.

C. — TOUTES LES RAISONS DE DEVENIR UN SERVICE PUBLIC

En droit, propriété de sociétés qui ne doivent de comptes qu'aux mandataires du grand capital financier, la sidérurgie possède, par ailleurs, tous les critères qui définissent un service public :

- 1° en raison du rôle fondamental qu'elle joue dans l'ensemble de l'économie française ;
- 2° en raison de l'origine d'une partie des biens dont elle dispose et dont, disons-le tout de suite, elle a frustré la nation ;
- 3° et enfin parce qu'elle fait de plus en plus, directement ou indirectement, appel aux fonds et aux « aides » publics — qu'elle utilise d'ailleurs non en fonction de l'intérêt national, mais à la réalisation de substantiels profits privés.

Une industrie fondamentale.

Il y a d'abord le fait qu'en dépit des progrès réalisés par la production et l'utilisation des métaux non ferreux (l'aluminium en particulier) et des matières plastiques, la sidérurgie en France, comme dans les autres pays industriels, est une industrie fondamentale, le pourvoyeur principal de la matière première mise en œuvre par la plupart des autres secteurs de l'économie nationale.

Directement, elle leur fournit des produits utilisables tels quels : rails et autres matériels de voie, poutrelles de charpentes métalliques, ronds à béton, etc. ; indirectement, elle approvisionne toutes les industries qui utilisent la fonte ou l'acier, qu'il s'agisse des activités de première transformation des métaux : fonderie, grosse forge, tuberie, tréfilage, étirage, profilage, laminage à froid, ou des activités productrices de biens de consommation : industrie mécanique — elle-même subdivisée en branches innombrables : construction navale, ferroviaire, automobile, aéronautique, fabrication des machines-outils, etc. ; industries de l'appareillage électrique et électronique, industries alimentaires. Le bâtiment et les travaux publics comptent parmi ses principaux clients, consommateurs de produits plats (tôles planes et ondulées, nues ou galvanisées) et de produits longs (fers à T, poutrelles, palplanches, etc.).

Il n'est pas jusqu'à l'agriculture qui ne connaisse des besoins croissants de fonte et d'acier.

La sidérurgie, enfin, selon une expression consacrée, est par excellence une activité « stratégique », en amont de la fabrication des armes les plus diverses, armes portatives et sous-marins, chars de combat et fusées... L'importance de la sidérurgie dans une grande nation moderne est pratiquement incommensurable.

Fournisseur essentiel de l'économie nationale, la sidérurgie joue, en outre, un rôle important dans le commerce extérieur de la France :

- d'abord, comme *importatrice* de matières premières : minerai de fer, cokes et charbons à coke, métaux pour alliages, etc. ;
- ensuite, comme *exportatrice* de fontes et d'aciers bruts et laminés : lingots, demi-produits, rails et autres produits longs, tôles et autres produits plats.

Les machines, véhicules et autres biens de consommation vendus à l'étranger par les industries transformatrices constituent, en outre, des *exportations* sidérurgiques *indirectes* — les plus intéressantes, d'ailleurs, puisque valorisées par le travail de la main-d'œuvre nationale.

La crise, enfin, frappe la sidérurgie de certaines régions et permet de mesurer la place qu'elle tient dans les secteurs géographiques où elle est implantée.

L'exemple le plus caractéristique en est fourni par la Lorraine dont la sidérurgie et l'exploitation des mines de fer a accéléré le peuplement et à laquelle le déclin de ces activités pose aujourd'hui des problèmes particulièrement pénibles.

Il en est de même — on l'a déjà noté — du Valenciennois et de la vallée de la Sambre, du bassin de Saint-Etienne, de la région ardennaise, etc., qui doivent à la sidérurgie une part importante de leur développement et qui sont très affectés par son reflux.

La vitalité de la sidérurgie (ou sa stagnation), sa volonté d'utiliser prioritairement les ressources naturelles nationales (ou son mépris pour celles-ci), son application à livrer des produits aussi élaborés que possible, son aptitude à servir convenablement les industries nationales utilisatrices de fonte et d'acier jouent donc un rôle fondamental dans la capacité de l'économie nationale : il est inadmissible que cet objectif soit sacrifié à l'exclusive recherche de profits privés.

« Le plus fructueux pillage de notre histoire. »

Mais ce n'est pas seulement parce que la sidérurgie est, en fait, sinon en droit, un service public, que la nation doit en prendre le contrôle. C'est aussi — il faut le rappeler une fois de plus — parce qu'une fraction considérable des biens dont disposent les sociétés sidérurgiques provient de l'usurpation du domaine public.

C'est d'abord la question des gîtes de *minerai de fer*. En vertu du décret impérial de 1810 et des textes subséquents, cette richesse nationale, élément du domaine public, a été aliénée gratuitement aux maîtres de forges et aux sociétés sidérurgiques qui leur ont succédé, qui l'ont exploitée sans vergogne et qui paient une redevance très modique aux communes.

C'est aussi la vieille affaire des *prises de guerre de 1918*. Rappelons brièvement qu'à la fin de la Première Guerre mondiale, certaines usines sidérurgiques de Moselle, Hagondange, Knutange, Rombas, etc., appartenant à des industriels allemands, saisies comme prises de guerre, furent attribuées à des maîtres de forges français pour des sommes dérisoires, qui ne furent, d'ailleurs, jamais intégralement versées, au point que, dans un rapport resté fameux, rédigé pour le compte de la commission des marchés de l'Etat, de la Chambre des députés, le parlementaire Cluzel pouvait parler du « plus fructueux pillage qu'on ait jamais connu ! ».

Une industrie qui vit essentiellement de fonds publics.

L'élaboration de la fonte et de l'acier est un art difficile qui exige des connaissances approfondies dans d'innombrables domaines et des équipements de plus en plus complexes.

Industrie à haute technicité, la sidérurgie est nécessairement une industrie à hauts investissements.

Selon le Groupement (patronal) de l'industrie sidérurgique (GIS), le financement des travaux effectués de 1945 à 1970 aurait atteint les sommes suivantes, charges annexes (remboursements, participations) comprises :

(En millions de F.)

	TRAVAUX neufs	CHARGES annexes	TOTAL
I ^e Plan (1945-52 = 8 ans)	2.560	188	2.748
II ^e Plan (1953-56) (4 ans)	2.325	880	3.205
III ^e Plan (1957-60) (4 ans)	4.050	961	5.011
IV ^e Plan (1961-65) (5 ans)	7.685	2.092	9.777
V ^e Plan (1966-70) (5 ans)	6.600	3.105	9.705
VI ^e Plan (1971-75) (5 ans) (1)	20.780	11.440	32.220
Totaux	44.000	18.666	62.666

Ce qui correspond à quelque 120 milliards de francs de 1976.

(1) Chiffres provisoires.

Qui a financé ces investissements :

L'examen des données, fournies par les Sociétés sidérurgiques et leurs organismes professionnels, montre que les *actionnaires*, qui sont, en droit collectivement, les seuls propriétaires des entreprises, n'ont contribué — sous la forme de souscriptions en espèces — que pour 6 à 7 % du financement global.

C'est bien peu et cette constatation suffirait à détruire, s'il en était encore besoin, l'image traditionnelle que le capitalisme s'est efforcé à donner de lui et qui « justifiait » la propriété par le « risque ».

Encore faut-il ajouter, lorsqu'il s'agit de gros actionnaires, que les sommes souscrites n'ont d'autre source que les profits réalisés par ces mêmes actionnaires, dans la sidérurgie ou dans d'autres branches de l'économie et qu'il ne s'agit nullement d'une épargne fondée sur leur propre travail.

Une fraction non négligeable — 20 à 25 % — du financement a été réalisée par le biais d'emprunts consentis par les banques (*emprunts bancaires*) ou lancés dans le public (*emprunts obligataires*).

Si l'appel aux *prêts bancaires*, coûteux, n'est utilisé qu'en cas de nécessité urgente, les émissions d'obligations offrent des avantages aux monopoles. D'abord parce que, même l'intérêt garanti aux obligataires est élevé, la dégradation continue de la valeur de l'unité monétaire en période d'inflation réduit progressivement la charge réelle supportée par le débiteur.

Par ailleurs, les *obligataires* constituent une foule de porteurs isolés dont le poids individuel compte bien peu en face de leurs puissants emprunteurs. Enfin, la possibilité accordée dans certains cas aux obligataires de convertir leurs titres en actions de capital permet éventuellement de réduire une dette devenue trop lourde tout en améliorant artificiellement la part des « fonds propres » dans le financement général.

Quoi qu'il en soit, les minimales souscriptions des actionnaires et les emprunts bancaires et obligataires ne contribuent que pour une part minoritaire au financement de la sidérurgie. En fin de compte, celui-ci repose essentiellement sur l'autofinancement et sur des injections de fonds publics.

D'un plan à l'autre, l'autofinancement a fourni des sommes très importantes :

Autofinancement.

	EN MILLIARDS de francs	EN POURCENTAGE du financement total
I ^e Plan	0,85	31
II ^e Plan	0,96	30
III ^e Plan	2,66	53
IV ^e Plan	4,50	46
V ^e Plan	4,37	45
VI ^e Plan	5,27	16,4
Ensemble	18,61	29,7

Le VI^e Plan, pour sa part, avait prévu que les « résultats nets » des sociétés s'élèveront à 10,2 milliards de francs, soit 46,5 % de la charge totale.

Mais l'autofinancement — l'opinion s'en convainc chaque jour davantage — c'est exactement le contraire d'un financement privé, d'un financement par ceux que la loi considère encore comme propriétaires. Quant les actionnaires (et d'une autre manière les obligataires) souscrivent, ils le font volontairement, de leur propre mouvement. *Il en va tout autrement en ce qui concerne l'autofinancement, fraction*

de la valeur produite par le travail du personnel de l'entreprise et que les dirigeants de celle-ci joignent à leurs capitaux — phénomène d'accumulation inhérent au système capitaliste. Dans l'autofinancement, les capitalistes ne fournissent rien, alors que les travailleurs, de l'ingénieur au manœuvre, sans l'avoir décidé eux-mêmes, sans avoir été valablement consultés, et souvent sans le savoir, fournissent tout. Les sommes qui sont versées à l'autofinancement sont un produit collectif, réalisé par des dizaines de milliers de personnes : pourquoi deviendrait-il la propriété de celles dont il n'est ni le fruit du travail, ni le fruit de l'épargne ?

Les fonds publics.

Quelle que soit l'importance des moyens de financement qui viennent d'être énumérés ils ne suffisent pas à assurer la totalité des charges d'investissement de la sidérurgie. Le dernier, mais non le moindre, de ses bailleurs n'est autre que l'Etat.

La complexité de l'ensemble institutionnel relevant de ce dernier, le chevauchement et la stratification des organismes appelés à distribuer la manne prélevée sur la nation rendent, toutefois, difficile une évaluation précise des moyens mis à la disposition des monopoles.

Une chose, cependant, est certaine : c'est qu'au cours des vingt-cinq et surtout des quinze dernières années la participation officielle, reconnue, des fonds publics ou parapublics au financement de la sidérurgie a été considérable :

	EN MILLIONS de francs variables
Les trois premiers Plans (1946-61)	2.270
IV ^e Plan (1962-65)	1.270
V ^e Plan (1966-70)	2.520
VI ^e Plan (1971-75)	7.430
« Plan de relance 1976 »	1.500

Les subventions invisibles.

Toutefois, si considérables qu'aient été les libéralités avouées des pouvoirs publics en faveur des monopoles sidérurgiques, celles-ci ne représentent qu'une fraction, probablement modeste, des « aides » de toutes sortes consenties à ces mêmes monopoles.

Il faut évoquer ici, tout d'abord, ce qu'on a pu appeler sans exagération les « privilèges financiers » de la sidérurgie — l'expression est de M. Ferry lui-même dans sa conférence du 18 octobre 1965.

Ils ont été innombrables et on n'en peut donner que quelques exemples entre beaucoup d'autres.

Ainsi, les remboursements différés. A diverses reprises — et à l'inverse de ce qui se passait dans maintes branches de l'économie moins influente que la sidérurgie — les sociétés qui dominent cette dernière obtinrent la faculté de différer de plusieurs années le remboursement du capital emprunté et (souvent) le paiement des intérêts correspondants. Ce fut le cas pour les 800 millions octroyés par le Trésor en 1965 sur l'emprunt public d'un milliard. Le cadeau s'éleva à 24 millions de francs par an pendant cinq ans (12 millions en capital, 12 millions en intérêts). De la même façon, le remboursement des 2,7 milliards accordés au titre du « Plan professionnel » de 1966 a été différé de cinq ans.

Le Trésor, cependant, ne peut aller jusqu'à renoncer indéfiniment à récupérer le coût des sommes énormes qu'il confie aux monopoles. Mais il peut réduire celui-ci, et un autre privilège dont bénéficie la sidérurgie réside dans la modicité des taux d'intérêt qui lui sont demandés. Comme le notait avec satisfaction un communiqué du GIS du 25 octobre 1966 : « M. Debré (alors Ministre de l'Economie et des Finances) s'est engagé à ouvrir (à la sidérurgie) 2,7 milliards de francs de prêts privilégiés (à 3 % pendant cinq ans et à 4 % pendant les vingt annuités suivantes avec un différé de remboursement de cinq ans) » alors que les prêts consentis aux autres entreprises portaient un intérêt de 5,75 %.

Une autre façon de subventionner une entreprise sans en avoir l'air, c'est de réduire le montant de l'imposition qu'elle est tenue de payer, notamment en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices.

Le niveau de ceux-ci dépend du montant des sommes portées en « amortissements » — qui échappent à la fiscalité. Dans la mesure où ces amortissements correspondent à l'usure réelle des matériels de production, au simple transfert de la valeur de l'outil dans celle de la marchandise, cette pratique est parfaitement justifiée. Il n'en est pas de même si les sommes comptabilisées en amortissements dépassent le montant réel de ce transfert : le surplus est dès lors un bénéfice privilégié échappant à l'impôt. Or, il s'agit là de sommes considérables : on a calculé que pour la seule société Usinor ces amortissements excédentaires, abusifs, se sont élevés à 675 millions pour la période 1969-1971, soit une économie d'impôt de 337 millions !

Bien d'autres privilèges pourraient être évoqués encore :

— institution de mécanismes de consolidation des emprunts « Acier » aboutissant à faire prendre en charge certaines

- dettes de la sidérurgie par un organisme para-étatique (l'Etat se remboursant lui-même les prêts consentis aux sociétés !);
- diminution du taux des commissions prélevées par les banques nationalisées à l'occasion de la mobilisation des crédits à moyen terme ;
 - réduction des taux d'intérêt des prêts du Crédit national ;
 - élargissement de la garantie apportée par la Coface aux crédits à l'exportation ;
 - allègement des charges sociales des mines de fer par l'application de mesures de « surcompensation » aboutissant à faire supporter une partie de ces charges par le régime général de la Sécurité sociale ;
 - suppression de la fiscalité sur les explosifs utilisés par les mines de fer, etc.

Fournitures et transports.

D'autres aides, non moins intéressantes, portent sur la tarification des « services » fournis à la sidérurgie par certaines entreprises du secteur public ou nationalisé.

Les coques et autres charbons cédés par les Houillères nationales aux sociétés sidérurgiques sont facturés sur la base de tarifs exceptionnellement bas, parfois inférieurs aux prix de revient.

Simultanément, les transports de matières premières (combustibles, minerais, fondants) et de produits finis par la SNCF bénéficient de réductions considérables.

On ne peut pas, d'autre part, ne pas évoquer l'extraordinaire pratique qui consiste à obliger la SNCF à reverser chaque année des sommes considérables — plusieurs dizaines de millions — aux sociétés sidérurgiques ou à certaines de leurs filiales ou de leurs holdings sous prétexte de « trafics particuliers » (1).

(1) Il y a trafic particulier lorsque l'entreprise a construit un embranchement reliant les usines à la voie ferrée, lorsque l'entreprise possède ses propres wagons, soit directement, soit par l'intermédiaire des filiales. Pour « user » de l'embranchement privé, des wagons privés, la SNCF reverse chaque année des sommes très importantes — plusieurs milliards d'anciens francs — aux compagnies sidérurgiques !

Infrastructures.

Pourtant, la liste des avantages accordés à la sidérurgie ne s'arrête pas là. D'autres sommes, se chiffrant par milliards, ont été dépensées pour la construction d'infrastructures réclamées par les sociétés sidérurgiques qui en sont les seules ou les principales utilisatrices.

C'est notamment pour complaire aux propriétaires de hauts fourneaux et d'aciéries que la SNCF a construit la ligne électrifiée à 25.000 volts, achevée en 1955, qui relie la région du Nord à la Lorraine et à l'Alsace. C'est sur leur pression qu'ont été effectués les énormes travaux de canalisation de la Moselle — financés principalement par la France.

A Dunkerque, la construction du port minéralier a été réalisée entièrement à partir de fonds fournis par l'Etat et les collectivités locales.

Une étude publiée dans le *Moniteur du Bâtiment et des Travaux publics* en novembre 1971 chiffrait à 4 milliards de francs les dépenses publiques prévues à Fos — dont plus de 50 % de dépenses d'infrastructure : aménagement de la zone industrielle et du port, aménagement des voies navigables, urbanisation, construction de routes et d'autoroutes, etc.

D. — IL FAUT NATIONALISER LES PRINCIPAUX GROUPES SIDÉRURGIQUES

En dépit de l'aide massive, directe et indirecte, qu'elle reçoit de l'Etat et des organismes du secteur public ou déjà nationalisés, en dépit du gaspillage des ressources naturelles et humaines de notre pays auquel elle se livre, en dépit des conditions de travail et d'existence de plus en plus inhumaines qu'elle inflige à ses personnels, l'industrie sidérurgique française, soumise à l'impératif du profit maximum que lui imposent les groupes financiers s'avère de plus en plus incapable d'assumer la tâche qui est fondamentalement la sienne : l'approvisionnement des industries utilisatrices de métaux ferreux.

Un tel état de choses ne peut subsister sans dommages graves pour ceux dont elle emploie la force de travail physique ou intellectuelle et pour l'économie nationale tout entière. Il faut, il est indis-

pensable, il est urgent, que la Nation récupère un appareil de production qui, au demeurant, n'existerait pas, ne survivrait pas sans les sacrifices qu'elle a consentis et consent en sa faveur. Une mesure de nationalisation est donc nécessaire.

1° Parce que l'élaboration d'un statut du sidérurgiste permettrait l'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés de la sidérurgie française et serait associée à la nationalisation de la sidérurgie.

En stoppant les fermetures et les démantèlements d'usines, en limitant au maximum le recours à des entreprises extérieures, en accélérant les procédures de titularisation des travailleurs embauchés sous contrat temporaire, en améliorant les conditions de la promotion interne, elle permettrait de garantir la *sécurité de l'emploi*.

En supprimant les innombrables gaspillages financiers dont bénéficier actuellement une poignée de dirigeants parasites, elle permettrait *un relèvement général des salaires, pensions et retraites*, l'attribution d'avantages compensateurs pour tous ceux qui comptent plus de quinze ans dans une activité reconnue pénible ou malsaine, l'octroi d'une retraite complémentaire quel que soit le temps accompli dans les différents emplois de la profession et quelles que soient les entreprises dans lesquelles le travail a été effectué. S'ils le désirent, l'attribution de la retraite vieillesse à l'âge de cinquante-cinq ans pour les femmes et les emplois reconnus pénibles et à soixante ans dans tous les autres cas pour la sidérurgie, au bout de trente ans de travail dont vingt ans de fond pour les mineurs de fer, le taux de la retraite ne pouvant être inférieur à celui appliqué à l'occasion de la pré-retraite.

En éliminant la recherche exclusive du profit monopoliste la nationalisation permettrait *l'abaissement de la durée hebdomadaire du travail*, une réorganisation des cycles de travail, notamment pour les *feux continus* (réduction de la durée des postes, création de la cinquième équipe), la suppression du travail de nuit et du travail pendant les dimanches et jours fériés dans tous les cas où il n'est pas techniquement indispensable.

Ces mesures, c'est-à-dire l'abaissement de l'âge de la retraite, la réduction du temps de travail hebdomadaire, la suppression du travail de nuit et la création de la cinquième équipe, permettront l'embauche d'une main-d'œuvre de jeunes qui aura toutes les garanties de sécurité de l'emploi et pourra faire carrière dans la sidérurgie et les mines de fer.

Elle permettrait l'ouverture de fructueuses négociations avec les organisations représentatives des travailleurs en vue d'améliorer les

dispositions actuellement en vigueur relatives aux conditions *d'hygiène et de sécurité* dans le travail, les objectifs étant :

- une lutte accrue contre les nuisances de nature à porter atteinte à la santé physique ou mentale des travailleurs (bruit, poussière, travail salissant, travail insalubre) ;
- l'amélioration de l'ambiance usinière (sanitaires, vestiaires, réfectoires, etc.) ;
- l'amélioration des services d'infirmerie et de la surveillance médicale ; un dépistage de la silicose et des bronchites chroniques et de toute les autres maladies professionnelles ;
- le renforcement des attributions des comités d'hygiène et de sécurité (CHS), etc.

2° Parce que la nationalisation permettrait *d'associer l'ensemble des personnels* — les ouvriers, les techniciens mais aussi le personnel d'encadrement, actuellement confiné le plus souvent dans des tâches d'exécution excluant toute initiative personnelle — à *l'élaboration des programmes* de production et à la détermination des moyens (utilisation du matériel, horaires, cadences, etc.) à mettre en œuvre pour la réalisation de ces programmes.

3° *Parce que la nationalisation de la sidérurgie est la condition d'une mise en valeur plus rationnelle des ressources nationales.*

Elle permettrait de mettre sur pied une exploitation méthodique des gisements de *minerai de fer*, aujourd'hui saccagés par un écrémage désordonné qui réduit dangereusement leurs possibilités futures, les importations complémentaires de minerais exotiques étant effectuées désormais non plus en fonction des profits privés mais du seul intérêt national.

En ce qui concerne les combustibles, et notamment le coke, il serait possible d'élaborer une politique nouvelle de nature à valoriser au maximum les ressources de notre pays, les indispensables importations de fines étant, là encore, réduites à un rôle d'appoint.

4° *Parce que la nationalisation de la sidérurgie est la condition du développement de la production.*

Soumise tour à tour à des phases d'immobilisme qu'on a pu à juste titre assimiler au malthusianisme qui régnait dans la branche au cours de l'Entre-deux-guerres, et à des phases d'accélération frénétique et désordonnée dès que la conjoncture semblait s'améliorer, mettant souvent la charrue devant les bœufs (par exemple en détruisant telle ou telle vieille usine lorraine avant que l'installation côtière qui doit la remplacer soit entrée en production), la sidérurgie fran-

çaise connaît depuis 25 ans une évolution saccadée, incompatible, on l'a déjà noté, avec la croissance des industries utilisatrices de fontes et d'aciers.

Le développement de ces dernières, notamment en ce qui concerne la construction métallique, l'industrie de la machine-outil, celle de la machine agricole, celle du poids lourd est absolument indispensable. Dans l'ensemble, la consommation française d'acier est nettement insuffisante. Pour la période 1965-1974, son taux moyen d'accroissement n'a été que de 3,8 % alors que celui de la production intérieure brute (ensemble des activités économiques nationales) était de 4,4 % (1).

En 1974, année faste cependant, la consommation d'acier par habitant a été de 491 kilogrammes en France, contre 573 kilogrammes en Belgique et 707 kilogrammes en République fédérale allemande, la moyenne de la Communauté européenne étant 499 kilogrammes. Le rapport entre cette consommation et la production intérieure brute par habitant est, pour la France, l'un des plus faibles de l'Europe des Neuf (2).

En fait, la médiocre croissance de la production sidérurgique française, le recul enregistré en 1975, imputables aux contradictions mêmes du système capitaliste, aux inconséquences d'une économie fondée sur la seule recherche du profit, ne traduisent nullement un tassement des besoins d'acier en France et dans les pays qui lui assurent une clientèle. Notre pays, bien au contraire, a besoin de quantités croissantes de produits ferreux.

Dans ces conditions, les objectifs de la sidérurgie française, tels qu'ils figurent dans le VII^e Plan et dans les documents publiés par la Commission des Communautés européennes, de l'ordre de 34,5 millions de tonnes en 1980, ne font que consacrer un recul relatif. Alors qu'il y a quinze ou vingt ans, la France réalisa plus de 5 % de l'acier mondial (5,5 % en 1958), la proportion est tombée à 4 % en 1974 : si, comme il est probable, la production mondiale est de l'ordre de 940 millions de tonnes en 1980, la France ne comptera plus que pour 3,6 %.

Encore faudrait-il que cet objectif fût atteint. L'expérience du dernier quart de siècle montre qu'à aucun moment le patronat sidérurgique français n'est parvenu à réaliser les tonnages prévisionnels fixés d'un commun accord par ses experts et ceux du gouvernement, a toujours été plus ou moins « en retard d'un Plan ». Seule, une gestion de type nouveau, rompant définitivement avec la recherche

(1) Source : Commission des Communautés européennes. Objectifs généraux acier 1980-1985.

(2) Seuls, les Pays-Bas, le Danemark et l'Irlande connaissent des rapports plus faibles.

du profit privé, associant les travailleurs de la branche aux mandataires de la Nation, peut éviter un déclin préjudiciable à ceux-là comme à celle-ci.

5° Parce que la nationalisation de la sidérurgie permettrait d'assurer un meilleur équilibre régional.

Les problèmes posés par le dépérissement actuel des secteurs géographiques où la sidérurgie est traditionnelle ne peuvent pas davantage être résolus dans le cadre d'une économie mue par le seul objectif du profit maximum — qui aboutit à centraliser toujours plus les installations sur des territoires limités à l'extrême et à éliminer les autres aires géographiques qualifiées sommairement d'« inadaptées » ou d'« excentriques ».

La nationalisation de la sidérurgie permettrait, au contraire, de maintenir en service quantité d'établissements de petite et moyenne dimension qui utilisent les ressources naturelles et humaines locales, d'assurer la survie, voire le développement de l'environnement économique : industries de transformation du métal, industries des biens de consommation, petit commerce, artisanat, équipement culturel, sportif, etc.

Dans les secteurs à forte densité sidérurgique, elle permettrait de prendre enfin des mesures énergiques contre une pollution de plus en plus difficile à supporter, tant dans l'air que dans les rivières.

Cette prise de contrôle postule la nationalisation des principaux groupes sidérurgiques, savoir :

1° Le groupe *Marine-Wendel*, dirigé par le holding du même nom, et auquel appartiennent directement :

- la Société Sacilor ;
- la Société Carnaud et ses filiales (Basse-Indre, etc.) ;
- la Société des Forges d'Alleverd ;
- la Société des Forges de Gueugnon ;
- la Société des Aciéries de Champagnole ;
- la Société des Aciéries Bedel ;
- la Société des Aciéries de Dilling (1) ;

(1) La France ne désirant pas s'ingérer dans l'économie des autres pays, des pourparlers pourraient être engagés avec les responsables de la sidérurgie ouest-allemande sur le statut futur de cette entreprise — dans la perspective, par exemple, d'un échange d'actions Dilling contre les participations que des groupes allemands détiennent dans la sidérurgie française (Solmer, Neuves-Maisons, Laminoirs du Rhin, etc.).

et indirectement :

- la Société Sollac ;
- la Société des Laminoirs de Villerupt.

2° Le groupe *Denain-Nord-Est-Longwy*, dirigé par le holding du même nom, auquel appartiennent directement :

- la Société Usinor ;
- la Société Vallourec ;

et indirectement :

- la Société des Laminoirs de Strasbourg ;
- la Société des Hauts Fourneaux réunis de Saulnes et Uckange ;
- la Société des Aciéries et Laminoirs de Paris ;
- la Société Métallurgique de l'Escaut.

La nationalisation des holdings précités donnerait en outre à la nation le contrôle de la Société Solmer (Fos).

3° Le groupe *Schneider*, dirigé par le holding Schneider SA, qui contrôle (en participation avec Marine-Wendel) la Compagnie Financière Creusot-Loire (anciennement Marine-Schneider), propriétaire de la majorité des actions de la société Creusot-Loire qui possède elle-même des participations majoritaires dans la société Marrel-Frères, la Société des Aciéries de Combeplaine, et 50 % du capital de la Société des Aciéries et Usines métallurgiques de Decazeville (dont le reste du capital est détenu par les Houillères du Centre-Midi).

La nationalisation de Schneider SA apporterait une importante participation dans la Société métallurgique de Normandie et dans la Compagnie financière de l'Union suropéenne, elle-même propriétaire d'une importante participation dans la Société métallurgique de Normandie.

4° Le groupe sidérurgique constitué par la fusion de la Société des Hauts Fourneaux de la Chiers, de la Société Châtillon-Commentry-Biache (qui contrôle la Société commentryenne des Aciers fins Vanadium Alloys) et de la Société des Aciéries et Tréfileries de Neuves-Maisons-Châtillon.

5° La Société *Ugine-Aciers*, actuellement filiale du holding Pechiney-Ugine-Kuhlmann ainsi que les filiales du même groupe spécialisées dans l'électro-métallurgie et ayant pour objet la produc-

tion et la mise en œuvre de ferro-alliages, poudres métalliques et métaux durs indispensables à la fabrication d'outils de coupe, d'outils tournants (forets, alésoirs), d'outillage d'usure (filières d'étrépage et de tréfilage, matrices, poinçons) d'outils de mines et carrières et d'une manière générale de pièces de machines-outils, secteur malheureusement sous-développé de l'industrie française et particulièrement menacé par les tentatives d'absorption auxquelles se livrent de puissants groupes étrangers, le Konzern Krupp en particulier.

Il s'agit notamment :

- de la Société française d'Electro-métallurgie (SCFREM) ;
- de la Compagnie universelle d'Acétylène et d'Electro-métallurgie ;
- de la Société Ugine-Carbone ;
- de la Société Métafram ;
- de la Société Cime-Decuze ;
- des usines françaises de la Société belge COCKERILLE-
OUGREI-PROVIDENCE.

La nationalisation de Creusot-Loire, d'Ugine-Aciers et de Châtillon-Commentry-Biache donnerait en outre le contrôle de la Société d'Intéressement et de Participation (SIP) qui détient la majorité du capital de la Société nouvelle des Aciéries de Pompey.

Les groupes énumérés ci-dessus occupent tous une position stratégique vis-à-vis des secteurs clés de l'économie nationale :

1° parce qu'ils exercent des fonctions collectives ayant le caractère de service public et répondant donc à des besoins sociaux fondamentaux ;

2° parce qu'ils vivent en grande partie sur fonds publics, qu'il s'agisse de marchés publics, de subventions, de crédits de faveur, d'exonérations d'impôts, de détaxations, de tarifs privilégiés en ce qui concerne les fournitures, les transports, etc. ;

3° parce qu'ils figurent parmi les principaux centres d'accumulation capitaliste qui dominent la plus grande partie, voire la totalité de certaines productions, réduisant la concurrence à celle de quelques firmes géantes ;

4° parce qu'ils contrôlent une branche essentielle pour le développement de l'économie nationale en raison de leur niveau technique, de leur importance dans l'approvisionnement des autres sec-

teurs de la production, de leur rôle dans les échanges internationaux, du grand nombre de salariés dont ils utilisent le travail et de leur influence sur la vie de certaines régions.

Leur prise en charge par la nation correspond donc à une nécessité impérieuse.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la proposition de loi suivante.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

Il est créé un établissement public national de caractère industriel et commercial dénommé « Société nationale Aciéries de France. »

Art. 2.

La Société nationale Aciéries de France sera dirigée par un conseil d'administration responsable de la direction et de la gestion de l'entreprise. Le conseil d'administration sera constitué de représentants élus de travailleurs, de certaines catégories d'usagers (syndicats, collectivités publiques, grandes entreprises nationales, etc.) et des représentants désignés par le Gouvernement qui ne pourront être majoritaires. Le conseil d'administration élira son président et désignera la direction générale de l'entreprise.

Art. 3.

La Société nationale Aciéries de France est investie d'une mission à caractère économique.

La Société nationale Aciéries de France :

- assure la gestion des établissements qui lui sont dévolus par la présente loi, de telle sorte que ceux-ci soient à même d'apporter une contribution maximale à l'approvisionnement des industries françaises utilisatrices de fontes et d'aciers ;
- organise l'approvisionnement de la sidérurgie française en matières premières et autres fournitures sur la base de l'utilisation maximale des ressources naturelles du pays ;
- fait procéder à l'étude scientifique et technique de tous procédés et appareils susceptibles d'améliorer et perfectionner la production sidérurgique et la qualité de ses produits ainsi que leurs propriétés physiques et mécaniques.

Art. 4.

Dans le cadre du statut du sidérurgique qui sera élaboré avec les organisations syndicales représentatives, la Société nationale Aciéries de France prend toutes dispositions pour associer l'ensemble de ses personnels à l'élaboration des programmes de production et à la détermination des moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation. En accord avec les organisations syndicales de ses personnels, elle prend toutes dispositions pour améliorer les conditions de travail et d'environnement, notamment par :

- la réduction du temps de travail hebdomadaire et annuel sans atteinte aux rémunérations ;
- l'abolition du travail de nuit dans tous les services où il ne correspond pas à une nécessité d'ordre technique ;
- une réorganisation des postes de travail réduisant autant que faire se peut la présence des personnels sur les lieux de travail les dimanches et jours fériés ;
- la revalorisation générale des salaires, assortie d'indemnités substantielles pour les personnels exerçant en heures anormales ou occupant des emplois dangereux, pénibles, salissants ;
- la garantie, pour les femmes et les jeunes travailleurs exerçant dans les mêmes conditions que les salariés adultes masculins, du bénéfice des mêmes bases de rémunération ;
- la garantie de l'emploi et de la rémunération pour tous les travailleurs de la sidérurgie et des mines de fer ;
- l'octroi d'une retraite complémentaire, quel que soit le temps accompli dans les différents emplois de la profession et quelles que soient les entreprises dans lesquelles le travail a été effectué ;
- dans la sidérurgie, l'attribution, s'ils le désirent, de la retraite vieillesse à l'âge de cinquante-cinq ans pour les femmes et les emplois reconnus pénibles et à soixante ans dans tous les autres cas, au bout de trente ans de travail dont vingt ans de fond pour les mineurs de fer. Le taux de la retraite ne pouvant être inférieur à celui appliqué à l'occasion de la pré-retraite ;
- l'amélioration de la réglementation actuellement en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène.

La Société nationale Aciéries de France s'interdit rigoureusement à l'égard de son personnel toute discrimination fondée sur l'origine

nationale ou raciale, sur les opinions philosophiques, religieuses, politiques, sur l'appartenance syndicale.

Art. 5.

A compter de la promulgation de la présente loi sont dévolus à la Société nationale Aciéries de France :

1° *a*) Le groupe Marine-Wendel (Société Sacilor, Société Carnaud et ses filiales, société des Forges d'Alleward, Société des Forges de Gueugnon, Société des Aciéries de Champagnole, Société des Aciéries Bedel, Société des Aciéries Dilling, Société Sollac, Société des Laminiers de Villerupt) ;

b) Le groupe Denain-Nord-Est-Longwy (Société Usinor, Société Vallourec, Société des Laminiers de Strasbourg, Société des Hauts Fourneaux réunis de Saulnes et Uckange, Sociétés des Aciéries et Laminiers de Paris, Société métallurgique de l'Escaut) ;

c) Le groupe Schneider (Compagnie financière Creusot-Loire, Société Creusot-Loire, Société Marrel-frères, Société des Aciéries de Combeplaine, Société des Aciéries et Usines métallurgiques de Decazeville) ;

d) La Société des Hauts Fourneaux de la Chiers, Société Châtillon-Commentry-Biache, Société des Aciéries et Tréfileries de Neuves-Maisons-Châtillon ;

e) La Société Ugine-Aciers (Société française d'électro-métallurgie, Compagnie universelle d'acétylène et d'électro-métallurgie, Société Ugine-Carbone, Société Métafram, Société Cime-Decuze, Société nouvelle des Aciéries de Pompey) ;

2° L'ensemble des gîtes de minerai de fer et de minerai de manganèse existant dans le périmètre national, ainsi que toutes les installations de prospection et d'exploitation de ces gisements, y compris les matériels de forage, d'abattage, de chargement, de transport, de concassage, de criblage, d'homogénéisation, d'agglomération et d'enrichissement.

Art. 6.

Dans un délai d'un mois commençant à la date de la promulgation de la présente loi, les détenteurs des actions composant le capital des sociétés énumérées à l'article 3 sont tenus de déposer ces actions au siège de la Société nationale Aciéries de France. Il leur sera remis en

échange des parts bénéficiaires productrices d'intérêts que la Société nationale Aciéries de France pourra racheter chaque année dans la limite d'un cinquantième de leur nombre initial.

Les modalités de ce rachat seront fixées par un décret. Une priorité absolue sera accordée aux petits porteurs de parts bénéficiaires.

Art. 7.

Sont abrogées en ce qui concerne le minerai de fer et de manganèse toutes les dispositions du Code minier (décret n° 56-386 du 16 août 1956 et textes subséquents, y compris la loi n° 70-1 du 7 janvier 1970) relatives au régime des concessions, des permis d'exploitation et des permis exclusifs de recherche.

Les retraits de concessions, de permis d'exploitation et de permis exclusifs de recherche résultant de l'application du paragraphe précédent ne donnent droit à aucune indemnisation. Dans la mesure où les transferts de matériels de prospection, d'extraction et de traitement résultant de l'article 3 ouvrent droit à une indemnité au bénéfice des personnes morales qui en étaient propriétaires, le montant de cette indemnité sera équitablement fixé par des textes pris en application de la présente loi.

Art. 8.

Toute aliénation de biens sociaux, participations comprises, effectuée par les sociétés visées dans la présente loi, ou leurs mandataires, qui tendrait ou aurait pour effet de réduire quantitativement ou qualitativement la capacité économique des établissements attribués à Aciéries de France entraînera la confiscation pure et simple des actifs des sociétés concernées.

Art. 9.

Dans le délai d'un mois à compter de la promulgation de la présente loi, un décret pris en Conseil d'Etat fixera la composition et les pouvoirs du conseil d'administration de la Société nationale Aciéries de France sur la base des principes suivants :

a) Autonomie de la gestion industrielle et financière, participation de la Société nationale Aciéries de France à l'élaboration du Plan national dans lequel elle insère son activité ;

b) Caractère démocratique de la gestion par la participation, aux côtés des représentants des pouvoirs publics, de représentants élus de toutes les catégories de personnel (ingénieurs, cadres et techniciens, agents de maîtrise, employés, ouvriers) ;

c) Election des représentants du personnel au scrutin proportionnel entre les listes présentées par les organisations syndicales représentatives ;

d) Contrôle des représentants des pouvoirs publics dans le conseil d'administration par l'Assemblée Nationale.

Art. 10.

Toutes dispositions contraires à la présente loi sont et demeurent abrogées.